

Informations de base	
2018/0064(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Autorité européenne du travail Abrogation Décision (EU) 2016/344 2014/0124(COD) Modification Règlement (EC) No 883/2004 1998/0360(COD) Modification Règlement (EC) No 987/2009 2006/0006(COD) Modification Règlement (EU) No 492/2011 2010/0110(COD) Modification Règlement (EU) 2016/589 2014/0002(COD) Subject 2.80 Coopération et simplification administratives 4.10.10 Protection social, sécurité sociale 4.15.04 Main-d'oeuvre, mobilité et conversion professionnelles, conditions de travail 4.15.12 Protection et droits des travailleurs, droit du travail 8.40.08 Agences et organes de l'Union	

Événements clés			
Date	Événement	Référence	Résumé
13/03/2018	Publication de la proposition législative	COM(2018)0131 	Résumé
16/04/2018	Annonce en plénière de la saisine de la commission, 1ère lecture		
20/11/2018	Vote en commission, 1ère lecture		
20/11/2018	Décision de la commission parlementaire d'ouvrir des négociations interinstitutionnelles à travers d'un rapport adopté en commission		
26/11/2018	Dépôt du rapport de la commission, 1ère lecture	A8-0391/2018	Résumé
28/11/2018	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles annoncée en plénière (Article 72)		
11/12/2018	Résultat du vote au parlement		
11/12/2018	Décision de la commission parlementaire d'engager des négociations interinstitutionnelles confirmée par la plénière (Article 72 - vote)		
26/02/2019	Approbation en commission du texte adopté en négociations interinstitutionnelles de la 1ère lecture	PE636.129 GEDA/A/(2019)001640	
16/04/2019	Décision du Parlement, 1ère lecture	T8-0380/2019	Résumé
16/04/2019	Résultat du vote au parlement		
16/04/2019	Débat en plénière		
13/06/2019	Adoption de l'acte par le Conseil après la 1ère lecture du Parlement		
20/06/2019	Signature de l'acte final		
20/06/2019	Fin de la procédure au Parlement		
11/07/2019	Publication de l'acte final au Journal officiel		

